

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – Les modalités de la réussite éducative	Fiche n°10
Sujet – Comment organiser l'orientation des élèves ?	
Mots clés associés au sujet : <i>éducation au choix ; passerelles ; connaissance du monde du travail ; goûts ; projets</i>	

1. Définition du sujet

Cette fiche concerne l'orientation des élèves au cours du second degré, et non l'entrée dans le supérieur.

Actuellement cette orientation se fait en fin de troisième et en fin de seconde : entre les différentes voies du lycée (générale, technique, professionnelle), ou vers d'autres formes d'enseignement (enseignement agricole, apprentissage). Elle tient compte à la fois du projet de l'élève - tel qu'il est progressivement formulé au cours du collège avec l'aide des enseignants et des conseillers d'orientation - et des résultats scolaires. C'est le chef d'établissement qui la décide sur proposition du conseil de classe, et il existe des recours possibles des parents. Par ailleurs, aucune orientation n'est irréversible, grâce à l'existence de nombreuses passerelles entre filières, mais qui ne sont pas toujours connues et empruntées et qui rendent le système éducatif difficile à lire.

2. Etat des lieux

Jadis la scolarité suivie à la fin du primaire par les élèves dépendait du «réseau» dans lequel ils étaient : classes de fin d'études et primaire supérieur, collège d'enseignement général (CEG), «petites classes» de lycée conduisant «naturellement» au lycée. Les réformes du premier cycle du secondaire, à partir des années soixante, ont conduit progressivement et avec une résistance d'une certaine partie du corps professoral à faire suivre à tous les élèves la même scolarité (le collège unique) en retardant finalement jusqu'en troisième (voire en seconde) le moment du choix d'un enseignement général, technologique ou professionnel.

Pour accompagner cette évolution, les anciens conseillers d'orientation scolaire et professionnelle (COSP) qui disposaient d'outils permettant d'orienter les élèves vers les différents métiers en fonction de leurs compétences, ont été remplacés par des conseillers d'orientation psychologue dont l'activité est, en fait, très largement conditionnée par les procédures d'orientation et d'affectation.

Dans les autres pays, la situation est extrêmement variée : d'une part, il existe des pays où des structures différentes coexistent dans le premier cycle, différenciant les élèves dès l'âge de 11-

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

12 ans et d'autres où une structure unique accueille tous les élèves ; d'autre part, il n'y a pas toujours de conseiller d'orientation psychologue et ce sont souvent des enseignants - pas toujours très bien formés - qui jouent le rôle de conseiller.

En théorie, la situation en France est très satisfaisante puisqu'elle devrait garantir que chaque élève poursuit sa scolarité le plus loin possible en fonction de ses compétences. Hélas, les compétences sont difficiles à apprécier et ce sont le plus souvent des critères purement scolaires – en particulier les connaissances – qui sont retenus par les conseils de classes. De plus, une mauvaise utilisation des objectifs fixés par les ministres et des indicateurs qui y sont liés pousse certains responsables à faire passer « trop » d'élèves en classe supérieure à certains niveaux. Au total, le système fonctionne mal : il ne retient pas certains élèves ayant un excellent potentiel pour poursuivre des études, et il retient, au contraire, dans l'enseignement général des élèves qui seraient plus heureux dans d'autres voies. Certains considèrent même qu'orientation rime avec discrimination.

Par ailleurs, le monde du travail a connu et continuera à connaître de profondes évolutions dans ses structures, dans ses processus de fabrication, dans les compétences exigées pour occuper un emploi. Malgré des progrès enregistrés dans la participation du monde de l'entreprise à l'information des élèves, les élèves ne disposent pas des outils pour comprendre cette évolution et l'intégrer pleinement dans leurs démarches.

Tout cela coûte cher au pays (redoublements inutiles, surcharge de certaines classes, gestion difficile d'une trop grande hétérogénéité) et ne satisfait personne :

- pour les élèves et les parents, il y a contradiction entre le discours de l'École sur l'épanouissement de l'élève et le fonctionnement réel de l'orientation (même si le principe d'une orientation est en général accepté) ;
- les besoins de l'économie ne sont pas tous satisfaits : il n'y a pas assez de personnes formées pour certains métiers et certaines branches ;
- de façon générale, les jeunes ne connaissent pas assez l'entreprise et le monde du travail ;

3. Questions à débattre

Progressivement se met en place au collège une véritable « éducation à l'orientation ». Il s'agit de passer d'une vision déterministe à une conception éducative où il convient d'armer le jeune pour qu'il soit en mesure de faire lui-même, le moment venu, un choix réaliste et adapté. Cela suppose que les collégiens maîtrisent des savoirs et des compétences spécifiques dans trois domaines : une connaissance des métiers et des fonctions exercées dans l'économie, et de l'environnement économique et social dans lequel ils prennent place ; une connaissance des grandes lignes et des filières du système éducatif (et de leur articulation) ; la connaissance de soi. Dans lequel de ces trois domaines estimez-vous que les carences sont les plus fortes ? Pourquoi ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Pour préparer le moment inéluctable de l'orientation, c'est-à-dire un des premiers choix sous contrainte importants que le futur adulte doit commencer à faire, ne faut-il pas que l'École développe plus encore qu'aujourd'hui, à côté des disciplines traditionnelles du collège, l'éducation à l'orientation, c'est-à-dire fondamentalement l'éducation aux choix ? Si oui quels sont alors les rôles respectifs souhaitables des conseillers d'orientation et des professeurs ?

Y a-t-il un âge – ou une classe – pour orienter les élèves ? Ou faut-il plutôt prendre quelques distances par rapport à ces « normes » pour mieux tenir compte des besoins de chaque élève, de son profil, de ses compétences et capacités ? Autrement dit, tout en respectant l'objectif essentiel de donner à tous des connaissances générales et des compétences fondamentales pour comprendre et agir dans la société, ne peut-on offrir, y compris au sein du collège, des voies plus diversifiées qu'aujourd'hui ?

Peut-on baser l'orientation sur des critères qui ne soient pas uniquement scolaires avec la primauté des connaissances et de la capacité d'abstraction ? Si oui, quels sont les autres éléments à introduire (prise en compte d'activités au sein du foyer socio-éducatif, prise en compte des stages, des activités extra-scolaires, etc.) ? Peuvent-ils être évalués ?

Faut-il introduire dans le cursus scolaire d'autres disciplines ou activités qui, tout en ayant des finalités éducatives, permettraient d'éviter le primat des connaissances théoriques dans le processus d'orientation ? Lesquelles ?

Doit-on tenir davantage compte dans l'orientation des élèves, de leurs désirs et de leurs goûts, indépendamment de leur niveau scolaire, et cela même s'il n'y a pas de certitude de réussite scolaire ultérieure ?